

# Comité technique spécial des préfectures

**Date**: 08/02/21

Origine: Bertrand Tourillon



**Participants UATS UNSA** 

**Bertrand Tourillon** 

Présidence : Jean-Benoît Albertini, secrétaire général du ministère de l'intérieur (SGMI)

La réunion du CTSP du 8 février n'avait pas un grand enjeu, aucun dossier n'étant soumis au vote des organisations syndicales et les sujets à l'ordre du jour ayant déjà été maintes fois abordés lors de réunions précédentes. On peut cependant souligner les trois sujets suivants :

#### 1. Création de plateformes interrégionales de main-d'œuvre étrangère

Jusqu'à aujourd'hui, les autorisations de travail de main-d'œuvre étrangère sont délivrées par des services ad hoc (SMOE) placés au sein des DIRECCTE. A compter du 1er avril prochain, ces missions seront assurées par le ministère de l'intérieur. Selon le ministère du travail, les ETP concernés sont évalués à 130. Ces emplois seront donc prochainement transférés et pris en charge par le BOP 354, qui a été abondé en conséquence.

Dans la même logique que celle qui a prévalu à la mise en place de plateformes de délivrance des titres, le ministère de l'intérieur a décidé de concentrer l'activité sur une plateforme dédiée aux saisonniers et qui se situera dans le Vaucluse, sur une autre plateforme située à Cayenne pour les demandes concernant la Guyane et les Antilles, et sur 5 plateformes interrégionales de droit commun situées à Bobigny, Nanterre, Béthune, Tulle et Clermont-Ferrand.

Sur le principe, l'UATS se méfie toujours des transferts de mission et des moyens humains qui y sont théoriquement affectés. On a vu par le passé de nombreux exemples dans lesquels le ministère de l'intérieur s'est trouvé contraint d'assumer une charge de travail beaucoup plus importante que celle qui avait été évaluée. Par ailleurs, la localisation de ces plateformes ne correspond pas vraiment à des territoires recherchés comme affectation par les agents du ministère !!! Interrogé sur ce point, le SGMI a indiqué qu'il s'agissait d'une décision personnelle du ministre.

# 2. Bilan 2020 de la lutte contre la fraude

Pour résumer, l'administration se félicite ...

Pour l'UATS, il faut effectivement saluer le travail des collègues sur ces sujets d'autant plus qu'ils œuvrent souvent dans des conditions difficiles. Notamment, plusieurs années après la mise en place de référents fraude départementaux, encore bon nombre d'entre eux se retrouvent en charge d'autres missions ou ne sont pas rattachés directement aux secrétaires généraux des préfectures, contrairement aux instructions ministérielles.

Par ailleurs, on peut souligner la discordance entre les constats divers de fraudes avérées – plus de 10 000 au total pour l'année 2020 – et les signalements à la justice au titre de l'article 40 du code de procédure pénale – environ 7 000 au 30 septembre 2020. En fait, l'administration ne regroupe pas les détections de fraudes et les suites apportées, dans un tableau unifié (ou elle ne communique pas sur ce sujet.

## 3. Élargissement du secrétariat général aux moyens mutualisés d'Ile-de-France (SGAMM)

L'élargissement du SGAMM au 1<sub>er</sub> avril 2021 a vocation à mutualiser les fonctions support de la préfecture de la région d'Île-de-France et de trois directions régionales : la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) et la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

#### A. Futures missions assurées par le SGAMM

Pour chacune des directions régionales, le SGAMM élargi assurera notamment la logistique ainsi que la gestion budgétaire et financière du BOP 354. D'autres fonctions support seront également intégrées, avec une organisation différenciée selon les directions régionales :

Pour la DRIAAF, le SGAMM assurera une grande partie des fonctions support : gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière des BOP métiers, systèmes d'information et de communication (SIC).

Pour la DRIEETS, un pôle d'appui métier dédié aux fonctions support de proximité restera au sein de la direction régionale. Le SGAMM assurera néanmoins une part importante des fonctions support : gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière d'une partie des BOP métiers.

Pour la DRAC, seules la logistique et la gestion budgétaire et financière du BOP 354 seront assurées par le SGAMM.

### B. Effectifs transférés au SGAMM pour réaliser ces missions

L'élargissement du SGAMM donnera lieu à des transferts d'effectifs en provenance des directions régionales qui correspondent au volume des missions transférées, soit un total de 76,8 ETP.

Au 1<sub>er</sub> avril 2021, à l'issue d'une phase de prépositionnement, les agents seront intégrés au sein des différents services du SGAMM, mais n'intégreront pas nécessairement les locaux de la préfecture. Une partie des fonctions support continuera d'être assurée en proximité dans les locaux des directions régionales (par exemple : l'accueil, la sécurité, la logistique, etc.). L'intégration physique des agents rejoignant le SGAMM élargi sera progressive, en fonction de la finalisation du chantier du Nouveau Ponant.